



Piscine Municipale

de Saint-André de La Roche



Saison 2024

Bassin de 25 mètres
Toboggan
Pataugeoire
Espace Ombragé
Restauration
Aquabike
Aquafitness
Cours de natation
...



+ D'INFOS

www.sadlr.fr / page : piscine-municipale
mail : piscine@sadlr.fr
Tél : 04 93 27 13 65

PISCINE MUNICIPALE
123 Quai de la Banquière / 06730 Saint-André de la Roche



Facebook



Instagram

Informations - Règlement - Programme

! OUVERTURE LE SAMEDI 1^{ER} JUIN !

HORAIRES

(Dernier accès 1h avant la fermeture)

! Tous les samedis de 10h à 11h30 : piscine réservée au jardin aquatique

● Du 1^{er} Juin au 5 Juillet

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14H

Mercredi, Samedi et Dimanche de 10h à 18H30

● Du 6 juillet au 1^{er} septembre

Tous les jours de 10h à 18h30



 **Casiers**
(cadenas persos)

Saint-André de la Roche et adhérents ONN

Tarifs

- ✓ Entrée Individuelle (en juin)
lundi - mardi - jeudi - vendredi **2€**
- ✓ Entrée Tarif réduit
(de 3 à 14 ans, + de 65 ans,
personnes en situation
d'handicap) **2,50€**
- ✓ Entrée Adulte
(à partir de 15 ans) **3€**
- ✓ Abonnement Tarif réduit
(10 entrées) **20€**
- ✓ Abonnement Adulte
(10 entrées) **25€**
- ✓ Passage de tests
(Sur RDV) **3€**
- ✓ Transats
(journée) **5€**
- ✓ Enfants
(- 3 ans) **Gratuit**

Extérieurs

Tarifs

- ✓ Entrée Individuelle (en juin)
lundi - mardi - jeudi - vendredi **2€**
- ✓ Entrée Tarif réduit
(de 3 à 14 ans, + de 65 ans,
personnes en situation
d'handicap) **4€**
- ✓ Entrée Adulte
(à partir de 15 ans) **5€**
- ✓ Passage de tests
(Sur RDV) **3€**
- ✓ Transats
(journée) **5€**
- ✓ Enfants
(- 3 ans) **Gratuit**

**Pièce d'identité obligatoire pour tarif réduit et/ou tarif Saint-Andréen
à chaque passage en caisses y compris pour les abonnements**

PAIEMENT EN ESPÈCES, CHÈQUES OU CARTES BANCAIRES

LE SNACK de la piscine vous propose

des Boissons, Salades, Sandwichs, Glaces...

Ouverture :

● Du mercredi 5 Juin au 3 Juillet : les mercredis et les week-ends

● À partir du 6 juillet : tous les jours



ANIMATIONS

● SOIRÉE PISCINE

Samedi 8 Juin (fermeture exceptionnelle à 21h)

Baignade jusqu'à 20h / animation musicale / apéritif offert

● JARDIN AQUATIQUE

Tous les samedis de 10h à 11h30, la piscine est réservée aux moins de 6 ans et à leurs familles.

● STAGE "AISANCE AQUATIQUE ET SPORT"

(Pour les enfants nés en 2017 / 2018)

8, 9, 11 et 12 Juillet avec le service des sports

-Places limitées / Inscriptions : 04 93 27 71 50 / Réservé aux Saint-Andréens

● SEMAINE OLYMPIQUE

Du 22 au 26 Juillet

Animations, initiations sportives dans et hors de l'eau.

● PASSAGE DE TESTS **3€**

(AISANCE AQUATIQUE, 25 MÈTRES, 50 MÈTRES ...)

Sur rendez-vous.



Proposé par l'ONN

● STAGES DE NATATION / ÉCOLE DE L'EAU / COURS COLLECTIF ADULTES

Apprentissage ou perfectionnement

● SÉANCES INDIVIDUELLES DE NATATION

À partir de 3 ans

Renseignements directement auprès des maîtres nageurs

● COURS D'AQUAFITNESS - AQUABIKE - AQUAFORME SENIORS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

> À la piscine municipale (123 Quai de la Banquière)

> Lundi 27 mai de 16h à 19h

> Mercredi 29 mai de 14h à 18h30

> Samedi 01 juin de 9h à 12h

> Lundis 03 & 10 juin / Mardis 04 & 11 juin / Jeudis 06 & 13 juin /

Vendredi 7 & 14 juin de 10h à 12h et de 16h30 à 18h30

> Mercredis 05 & 12 juin de 14h à 18h30

> Samedi 08 & 15 juin de 8h30 à 12h

Et sur le site internet : <https://olympicnice.fr/>

☎ 04 93 441 442

✉ piscine@olympicnice.fr

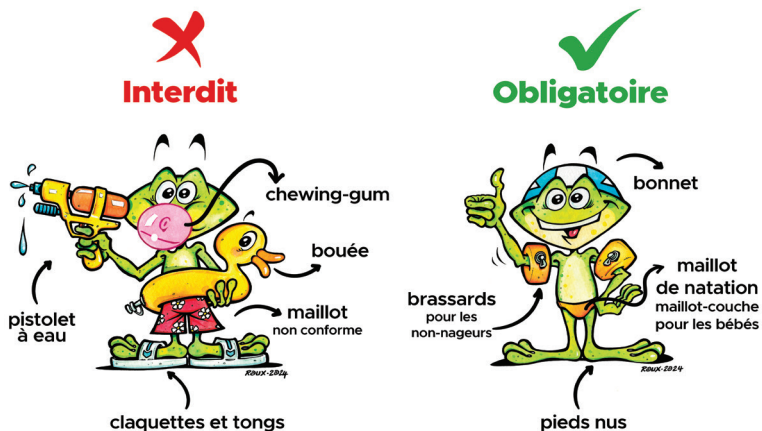
Règlement intérieur

Rappels importants

POUR LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ DE TOUS LES USAGERS DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE :

- Toute personne n'étant pas en mesure de présenter **une pièce d'identité en cours de validité** pourra se voir refuser l'accès à la piscine.
- **Les enfants de moins de 15 ans** devront être accompagnés d'une personne majeure responsable. Celle-ci devra rester présente et **ne pas avoir la garde de plus de trois enfants**.
- Pour les tout-petits, **les couches étanches ou maillots couchés** sont obligatoires.
- Pour des raisons d'hygiène, **tout baigneur et accompagnateur** quel que soit son âge, **devra porter exclusivement un maillot de bain** apparent et non des caleçons, shorts ou autres tenues, et ce, sur les plages et dans les bassins.
- **Le bonnet de bain est obligatoire**
- Le non-respect de ces dispositions et du règlement intérieur sera sanctionné par l'amende prévue par l'article R610-5 du Code Pénal et pourra entraîner **une interdiction temporaire ou définitive d'accès à l'établissement**. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

LA DIRECTION DE LA PISCINE VOUS REMERCIE DE BIEN VOULOIR RESPECTER L'ENSEMBLE DES MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DESTINÉES À VOUS OFFRIR UNE EXCELLENTE QUALITÉ D'ACCUEIL.



Sur les plages : cigarette, vapoteuse, pique-nique sont interdits